



Règlement

Happy Soldes

Règlement du jeu « HAPPY SOLDES »

1 Présentation de la société organisatrice

La société RUE DU COMMERCE S.A.S au capital de 2.823.837 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° B 422 797 720 dont le siège social est situé 44-50 avenue du Capitaine Glarner à Saint-Ouen 93400 (ci-après « la Société Organisatrice ») organise du **Judi 29 Juin à 8h au 17 Juillet 2017 à 18h** (date et heure françaises de connexion faisant foi), un tirage au sort avec obligation d'achat intitulé « **Happy Soldes** » (Ci-après désigné « Jeu »). Le jeu est accessible sur le site de Rue du Commerce, www.rueducommerce.com (ci-après désignée les « pages »).

La participation au jeu est régie par le présent règlement.

2 Durée de jeu et accessibilité

2.1 Durée

Le Jeu est accessible sur la page dédiée de Rue du Commerce du **Judi 29 Juin à 8h au 17 Juillet 2017 à 18h** inclus. Toute candidature en dehors de ces délais ne pourra être prise en considération par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée. Tout Participant refusant la ou les modifications mises en place devra cesser de participer au Jeu.

2.2 Modalités de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en **France métropolitaine ou en Belgique bénéficiant** d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) qui passe une commande sur le site entre **le Judi 29 Juin à 8h et le Lundi 17 Juillet 2017 à 18h inclus** (ci-après désigné le « Participant »). La participation au Jeu d'une personne physique âgée d'au moins 16 ans est admise à condition qu'elle dispose au préalable de l'autorisation d'y participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale et que ces derniers aient de ce fait acceptés d'être garant(s). La Société Organisatrice se réserve le droit d'exercer toutes les vérifications concernant l'identité des participants. Seules les participations respectant les présentes conditions seront prises en considération. Toutes données incomplètes, falsifiées, ou erronées ne permettant pas d'identifier le participant engendrera automatiquement la nullité de sa participation au Jeu.



Règlement

Happy Soldes

Ne peuvent pas participer au Jeu les personnes ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation, la conception, la mise en œuvre, l'animation et/ou la gestion du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

Comme toute loterie, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

3 Principe de fonctionnement et modalités du Jeu «Happy Soldes »

La Société Organisatrice va proposer à compter du **Jeudi 29 juin 2017** à ses clients, de tenter de remporter un « 1 chèque cadeau de 50€ ».

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet, via le site www.rueducommerce.com. La Participant devra donc disposer d'un accès au réseau Internet et disposer d'un compte client sur le site Rue du Commerce.

Pour participer, il suffit de :

- Se rendre sur le site www.rueducommerce.com
- Passer une commande.

Cette commande nécessite la connexion à un compte client ou à la création d'un compte en renseignant les informations demandées.

Seules les commandes effectuées du **Jeudi 29 Juin à 8h au Lundi 17 Juillet à 18h** inclus et définitives (n'ayant pas fait l'objet d'une annulation), seront prises en compte.

La participation à ce jeu n'est pas limitée. Une même personne peut effectuer des commandes à plusieurs reprises pendant la période du jeu.

4 Acceptation et modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu devait subir par exemple un virus informatique, un bogue, une intervention, ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au jeu, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Le non-respect des conditions de participation énumérées au présent Règlement ou tout agissement apparaissant non conforme au droit français et/ou aux règles de bonne conduite sur Internet, pourront être



Règlement

Happy Soldes

sanctionnés par la nullité de la participation au Jeu, assortie de l'interdiction de toute nouvelle participation au Jeu.

5 Dotations

5.1 Descriptif de la dotation

Parmi les participations respectant les conditions du Jeu :

20 Gagnants seront tirés au sort à raison de 1 Gagnant par jour. Les tirages au sort auront lieu tous les jours à 18h du Jeudi 29 Juin au Lundi 17 Juillet 2017.

Dotation : 1 chèque cadeau d'une valeur de 50€ valable à partir de 100€ d'achat, jusqu'au 30 septembre 2017, sur l'ensemble des produits présents sur le site de Rue du Commerce (www.rueducommerce.com).

Le chèque cadeau sera transmis par courriel et prendra la forme d'un code de réduction utilisable en une seule fois et sans possibilité de remboursement.

5.2 Modification de la dotation

La dotation ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du Gagnant et ne pourra aucunement être cédée, remboursée en espèces, échangée, ni donner lieu à une contre-valeur partielle ou totale. La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, à tout moment et sans préavis la dotation, et notamment de remplacer le produit mis en avant par une équivalence en raison de l'impossibilité de le livrer.

5.3 Désignation du gagnant ou de la gagnante, et remise de la dotation

A l'issue du Jeu, vingt gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des Participants ayant valablement respecté les conditions du présent jeu concours.

Le tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice tous les jours à partir du Jeudi 13 Juillet 2017 soit deux semaines après le début du Jeu. Les tirages au sort du week-end seront réalisés le lundi suivant.

Si le Participant est désigné comme Gagnant en fonction des différentes stipulations mentionnées dans ce présent règlement, il sera contacté par courriel, à l'adresse indiquée lors de la passation de commande pour que lui soit adressé le chèque cadeau, dans un délai de 1 semaine à compter de chaque tirage au sort.

Les Participants qui n'auront pas été désignés Gagnant n'en seront pas informés, et il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu.



Règlement

Happy Soldes

Un participant qui aura été tiré au sort ne pourra gagner qu'une seule fois. Il est expressément rappelé qu'une seule dotation sera attribuée par foyer (même nom, même adresse postale) sur toute la durée du jeu, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit (même nom, même adresse postale).

6 Limite de responsabilité

Toute participation au Jeu nécessite l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de contestations, Rue du Commerce se référera à ce règlement pour délibérer définitivement.

La Société Organisatrice ne saurait être responsable pour une raison dont l'origine serait extérieure à son activité, notamment :

- Tout dysfonctionnement logiciel ou technique quel que soit sa nature et empêchant aux participants de valider leur participation ou le bon déroulement du Jeu, tels que des virus, bogues informatiques, dysfonctionnement d'Internet.
- Défaillance matérielle ou des lignes Internet
- Dommages éventuels directs ou indirects causés par le Participant notamment, ou par son matériel ou son système informatique de communication.
- Perte de données électroniques
- La Société ne saurait être tenue comme responsable en cas de mauvais acheminement du lot distribué dans le cadre du Jeu, de la perte de ce dernier, de la non-réception, des retards.

La Société Organisatrice est en droit d'annuler tout ou une partie du Jeu en cas de fraudes sous quelque forme que ce soit. En cas de potentielle fraude, elle se réserve le droit de ne pas attribuer le lot au participant fraudeur et d'engager des poursuites contre ce dernier. Seront désignées comme fraude les participations multi comptes ainsi que l'emprunt d'un nom à une personne tierce.

7 Données nominatives

Pour participer au Jeu, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (Civilité, Nom, Prénom, Email, Date de naissance, Pays, Code postal, Ville, Téléphone mobile (non obligatoire)). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution de la dotation.



Règlement

Happy Soldes

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du Participant.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société organisatrice à l'adresse :

**Rue du Commerce S.A.S,
44-50 avenue du Capitaine Glarner
93585 Saint-Ouen Cedex**

soit par voie électronique à l'adresse jeuconcours@rueducommerce.com,

en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Le Participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

8 Frais et remboursements

8.1 Procédé

La connexion au Jeu et la Participation sont entièrement libres et gratuites. Le coût des connexions Internet dans le cadre du Jeu seront remboursés à tout Participant ayant fait la demande selon les modalités définies ci-dessous et sur présentation des factures détaillées du fournisseur d'accès Internet. Ces frais concernant ceux de la connexion à la page du Jeu, pour prendre connaissance du règlement en ligne. Le Participant pourra être remboursé par virement sur simple demande écrite et associée à son RIB à l'adresse suivante, dans le mois où les frais ont été occasionnés, le cachet de la poste faisant foi :

**Société RueDuCommerce
44-50 Avenue du Capitaine Glarner
93585 SAINT OUEN Cedex**



Règlement

Happy Soldes

Toute demande sera prise en compte dans le cas où le participant aura respecté l'ensemble des consignes pour participer au jeu. Une seule demande de remboursement par foyer est acceptée. En cas de demande incomplète, erronée, envoyée à la mauvaise adresse postale, celle-ci ne pourra pas être prise en compte. Le remboursement des frais de connexion ne concerne que ce jeu et sera réalisé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Ces frais seront calculés sur la base d'un temps de connexion suffisant, selon le jeu, estimé à 10 minutes de communication, pour participer.

8.2 Remboursement des frais postaux

Les frais d'affranchissement concernant la demande de remboursement des frais de participation ou d'accès au règlement, un remboursement pourra être effectif sur simple demande écrite par timbres postaux tarif en vigueur (base 20 g).

9 Dépôt du règlement

Le présent règlement peut être consulté, téléchargé en ligne et imprimé gratuitement. Une copie du présent règlement sera adressée par courrier postal à toute personne, sur simple demande écrite de sa part mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), à jeuconcours@rueducommerce.com, jusqu'au **17 Juillet 2017 à 18h** (cachet de la Poste faisant foi).

10 LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La Loi applicable au présent règlement est la loi française.